



LYCEE JEAN ZAY – ORLEANS

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

Passé par procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du CMP

OBJET : Fourniture de denrées alimentaires du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Date et heure limite de réception des offres : **23 novembre 2020 à 18h**

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le lycée Jean Zay à Orléans, représenté par Mme Evelyne Richard, le proviseur. Les litiges éventuels avec les fournisseurs seront réglés par cette dernière.

Article 2 : Composition du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour le lycée Jean Zay à Orléans. Il comprend des familles de produits classées comme suit :

FAMILLE 1 : SURGELES

Lot 1 : Entrées feuilletées, quiches, tartes et pizzas
Lot 2 : Viandes, poissons et plats cuisinés
Lot 3 : Légumes
Lot 4 : Desserts (pâtisseries, fruits et glaces)
Lot 5 : Produits végétariens (proposition élargie)

FAMILLE 2 : EPICERIE

Lot 1 : Conserves
Lot 2 : Pâtes, riz, céréales et semoules
Lot 3 : Huiles, épices et condiments
Lot 4 : Boissons et alcools
Lot 5 : Préparation desserts et articles à garnir

FAMILLE 3 : BOF (produits laitiers et avicoles)

FAMILLE 4 : FRUITS et LEGUMES

Lot 1 : Légumes IVème gamme
Lot 2 : Fruits et légumes Vème gamme
Lot 3 : Pommes de terre blanchies
Lot 4 : Pommes de terre crues et épluchées

FAMILLE 5 : VIANDE, POISSON et PRODUITS VEGETARIENS

Lot 1 : Volaille (dinde)
Lot 2 : Volaille (poulet, canard)
Lot 3 : Saucisserie
Lot 4 : Charcuterie
Lot 5 : Poisson saumure
Lot 6 : Produits végétariens (proposition élargie)

Chaque candidat pourra répondre à un ou plusieurs lots figurant dans l'appel d'offres.

Article 3 : Nature du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée régie par les articles 28 et 77 du code des marchés publics.

Article 4 : Durée du marché

Le marché est passé pour l'année civile 2021 soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée.

Article 5 : Nature et étendue des besoins

La fourniture, objet du marché, est définie par les caractéristiques décrites dans le document « produits de la consultation 2021 ». Les prix sont à indiquer en fonction du produit fourni (format tableur à minima).

Article 6 : Documents régissant le marché

Le règlement de consultation du marché détaille la procédure de consultation ; cette dernière est passée en application des articles du code de la commande publique.

Les documents contractuels régissant le marché sont :

- Le règlement de consultation
- Le présent cahier des clauses administratives

Conditions de soumission aux lots proposés dans les tableaux annexés :

La soumission pour être valable devra porter sur l'ensemble des produits composant un lot.

Article 7 : Détermination des prix

7.1. Prix

Les prix fixés à la signature du marché pour tous les produits sont fermes pour la durée du marché. Ils ont exprimés en prix unitaire hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC), les taxes étant détaillées par nature et par taux.

Si lors d'une promotion, le prix proposé est inférieur au prix déterminé par le marché, le prix promotionnel s'appliquera.

7.2. Frais de port et d'emballage

Les prix s'entendent marchandises franco de port et d'emballage.

Article 8 : Livraisons

Le fournisseur s'engage à approvisionner le lycée, quelles que soient les quantités commandées. Les livraisons son impérativement effectuées les jours ouvrables entre 6h20 et 10h00.

Adresse de livraison : 6 rue Jules Lemaître
45 044 Orléans Cedex 1

Toute livraison doit être conforme à la commande et respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Un bon de livraison sera remis à chaque livraison et mentionnera :

- Les nom et adresse du titulaire du marché,
- la date de livraison,
- la référence au bon de commande et au marché,
- la nature de la livraison,
- les quantités livrées,
- le prix unitaire.

Article 9 : Facturation et paiement

9.1. Facturation

Le titulaire du marché fait parvenir au lycée Jean Zay, sous un délai maximum de 10 jours après la livraison, une facture correspondant au bon de livraison, visé après réception.

Les factures pourront être transmises via le portail ChorusPro, après information préalable du lycée, avant l'envoi de la première facture.

9.2. Paiement

Le paiement s'effectue par mandat administratif à 30 jours, sur présentation de la facture, par l'agent comptable du lycée Jean Zay, comptable assignataire chargé des paiements.

A ORLEANS, le

vu et pris connaissance, le candidat

Fait en un seul original



Le Proviseur
Madame Evelyne RICHARD